

Redoublement de M1, changement d'orientation

Par **NoTimeForPseudo**, le **22/05/2017** à **22:12**

Bonsoir !

Je suis en M1 de droit des affaires, et malgré ce que je pensais, je ne m'épanouis pas vraiment dedans, ce qui s'en ressent dans mes notes.

A vrai dire, je pense ne pas valider mon M1 (cas particulier d'une matière qui a planté l'amphi), et il n'y a pas de rattrapages dans ma fac.

Je me dis que c'est peut être ma chance de me tourner vers ce que j'aimais avant le M1 Affaires, à savoir le droit social.

J'ai obtenu des notes autour de 13 et 14 en L3 en droit du travail, aux deux semestres, et j'ai validé ma L3 avec mention. Un petit stage d'observation m'avait beaucoup plu, sur les matières sociales, alors que la pratique des affaires, sans plus.

Dans mon M1 actuel, il n'y a aucune matière de droit social, si ce n'est Entreprises en difficultés, et je pense de ce fait que même en validant, obtenir un M2 social n'est ni aisé ni judicieux au vue des lacunes.

Je souhaite donc intégrer un M1 Social l'année prochaine. Mais je me demande si les directeurs de M2 social seront réticents à prendre un élève qui n'a pas eu de bonnes notes à son premier M1, quoique différent (voire très, très différent), ou si l'erreur de parcours est acceptée et que ma motivation peut me redonner toutes mes chances ?

Merci d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/05/2017** à **09:09**

Bonjour

Je pense que les directeurs du M2 droit social se focaliseront d'avantage sur vos résultats en M1 droit social. Après il est bien d'expliquer votre parcours brièvement dans votre lettre motivation et d'y revenir lors de l'entretien. Dites exactement ce que vous venez d'écrire : que vous n'étiez pas épanoui en droit des affaires et que vous regrettiez de ne pas être allé en droit social. Parlez également du stage.

Par **Visiteur**, le **23/05/2017** à **20:32**

Bonsoir.

Je rejoins globalement Isidore, même si je doute que votre changement de M1 soit si différent que cela...

Les bases en droit des affaires restent globalement proches tout de même, et vous risquez d'avoir les mêmes difficultés, bien que je vous souhaite de réussir.

Qu'aviez-vous cette année ?

Vous aurez toujours toujours besoin de fiscalité et de sociétés, de droit commercial, et de sûretés par exemple. Ce n'est pas en changeant de M1 que vous pourrez échapper totalement au fiscal.

Par **NoTimeForPseudo**, le **23/05/2017** à **22:56**

Bonsoir,

Paradoxalement, c'est la fiscalité qui me plaît le plus !

En terme de matières, j'ai eu :

S1 :

- Droit Fiscal (TVA) avec TD
- Droit Bancaire avec TD
- Droit de la consommation
- Droit de la distribution
- Droit du commerce international

S2 :

- Droit Fiscal (Imposition des sociétés) avec TD
- Droit des entreprises en difficulté
- Comptabilité (ici je m'attends à une note affreuse)
- Procédures civiles d'exécution
- Droit spécial des sociétés

Le M1 dans lequel je souhaiterais me réorienter comprend comme matières du droit et politiques de l'emploi et du travail, de la protection sociale, contrats civils et commerciaux ou DIP ou droit des services publics, droit de la concurrence, droit des affaires de l'UE, du droit des entreprises en difficulté....

J'ai fais des sûretés en L3, je pense avoir fait beaucoup de fiscalité (un semestre de L3, et tout le M1), et si mes notes me l'avaient permis, j'aurais peut être même apprécié faire un M2 Fiscalité, malheureusement je ne suis même pas assurée de valider à cause de la comptabilité...

@Isidore, je vous remercie pour ce message, la sélection en M2 étant une période plutôt

compliquée, se dire qu'il est encore possible de rebondir est plutôt rassurant !

Par **Visiteur**, le **23/05/2017** à **23:13**

Je ne voulais pas vous démoraliser du tout. Bien sûr qu'il est toujours possible de rebondir, c'est juste parfois beaucoup plus compliqué...

Je pense que pour le fiscal, bancaire (vous avez du droit des instruments de paiement et de crédit ?), consommation, entreprises en difficulté, compta, PCE, et sociétés (c'est-à-dire presque tout quand même), ça reste bien important si ce n'est indispensable.